

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 4 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 4 octobre 2023, a adopté **deux** avant-projets de loi du pays, **14** arrêtés et examiné **54** dossiers d'étrangers.

Avant-projets de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un avant-projet de loi du pays portant réforme de l'impôt sur le revenu. Ce texte poursuit un triple objectif : rétablir la justice fiscale, redonner du pouvoir d'achat aux Calédoniens et diminuer la dépense fiscale.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Rétablir une meilleure justice fiscale et redonner du pouvoir d'achat aux Calédoniens » ci-joint.*

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un avant-projet de loi du pays portant modification du code du travail.

Le texte vise à instaurer un véritable service public de l'emploi et du placement en Nouvelle-Calédonie, en fixant un cadre de référence commun aux structures de placement sur le territoire, afin de fluidifier le marché de l'emploi ainsi que d'améliorer la mise en relation entre les personnes en recherche d'emploi et les employeurs.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Pour un service public de l'emploi mieux coordonné et plus accessible » ci-joint.*

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2023-147/GNC du 1^{er} février 2023 relatif à l'imprimé de déclaration des ressources des travailleurs indépendants dans le cadre du régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM), afin de régulariser une erreur de mise en page.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une admission temporaire à la société Eau Potable Nouvelle-Calédonie (EPNC) SARL, dans le cadre de l'importation de 48 cylindres de chlore destiné au traitement de l'eau potable.

Cette autorisation couvre les formalités douanières nécessaires à la sortie de la marchandise du port afin de rejoindre, le plus rapidement possible, le site de stockage sécurisé de l'entreprise, agréée installation classée pour la protection de l'environnement par la direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (DIMENC), à Numbo.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la Société Le Nickel (SLN) à extraire des matériaux de phtanites (roche sédimentaire siliceuse) sur une parcelle du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie située à Koumac. Le volume de matériaux extrait prévu est de 71 000 m³ (7 000 m³/annuel) sur le site.

Le président du gouvernement est habilité à intervenir à l'acte.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 1751-T du 30 mars 1998 portant création d'une régie de recettes à l'antenne de Koné de la direction des Services fiscaux (DSF).

Cette modification permet de tenir compte des nouveaux seuils de mise en recouvrement de la patente et de la contribution foncière et éviter que la caisse de la régie des impôts de Koné soit régulièrement en rupture de monnaie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 du Fonds Nickel (FNI). Elle est arrêtée comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 0 francs ;
- pour la section d'investissement : 0 francs en recettes et 36 843 000 francs en dépenses ;

Après modification, le budget 2023 du Fonds Nickel est arrêté à la somme de 4 296 962 543 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 1 611 519 079 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 2 685 443 464 francs en recettes et 1 272 752 202 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 1 412 691 262 francs.

Pour rappel, le Fonds Nickel est un établissement public à caractère administratif de la Nouvelle-Calédonie, dont l'objectif est de garantir l'essor et la consolidation de l'industrie minière et métallurgique en cas de crise du secteur et d'assurer la réhabilitation progressive des zones dégradées par l'ancienne activité minière, dans l'intérêt des générations futures.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité de projets de textes à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique.

Au visa de Gilbert Tyuïenon et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-2523/GNC du 29 décembre 2021 fixant la liste de travaux et de biens d'équipements éligibles aux dispositions de l'article 128 g) du code des impôts.

Les travaux et équipements en faveur de la qualité environnementale de l'habitation et de la performance énergétique des bâtiments sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Leur liste, fixée par l'arrêté du 29 décembre 2021, inclut désormais les travaux de pose et de remplacement des batteries de stockage, équipements qui sont aujourd'hui bien développés.

Ces travaux s'entendent de la pose d'une batterie simultanément ou postérieurement à celle de panneaux photovoltaïques, ainsi que du remplacement d'une batterie existante.

Au visa de Gilbert Tyuïenon et de Jérémie Katidjo-Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'occupation temporaire de dépendances du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie au profit du service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.

Il est ainsi prévu d'équiper d'un dispositif de bouées de surveillance acoustique les zones du parc, où l'enjeu de conservation est important (réserves naturelles intégrales) et le risque de fréquentation en infraction à la réglementation est élevé.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une action de formation et la prise en charge d'un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Priscillia Sidik en qualité de directrice de l'agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDC-NC) pour une durée de trois ans.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Philippe Martin en qualité de directeur du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie (DTEFP-NC) à compter du 1^{er} décembre 2023.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2069/GNC du 31 août 2022 constatant la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier du Nord (CHN).

Le docteur Olivier Kesteman est remplacé par le docteur Benoit Chabert en qualité de président de la commission médicale d'établissement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-2587/GNC du 16 novembre 2022 constatant la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

Parmi les représentants des établissements privés de santé, désignés par le gouvernement, sur proposition des organismes gestionnaires des établissements, ou leur suppléant, Serge Magot remplace Guilhem Mestre, en qualité de titulaire et Aurélie Magnin remplace Jean-Jacques Magnin, en qualité de suppléante.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).
- Sophie Garcia et Christophe Bergery sont désignés en qualité de représentants des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie ;
 - Marie-Laure Mestre est désignée en qualité de représentante du gouvernement.
 - Les personnes suivantes sont désignées administrateurs pour trois ans :

Collège employés du secteur privé et public	Collège employeurs et travailleurs indépendants
Christophe Coulson (UT-CFE-CGC)	Patrick Dupont (MEDEF-NC)
Anne-Marie Habulot Blandel (UT-CFE-CGC)	Jean-Philippe Vollmer (MEDEF-NC)
Jean-Pierre Kabar (COGETRA)	Émilie Jarnigon (MEDEF-NC)
Jérôme Le Pechoux (CSTC-FO)	Éric Dinahet (MEDEF-NC)
Steeves Teriitehau (FSFAOFP)	Xavier Benoist (CPME-NC)
Nicolas Labensky (FSFAOFP)	Sonia Crigt (CPME-NC)
Carmen Marty (USOENC)	Jean-Louis Malaval (U2P-NC)

Jean Malaval (USOENC)	Patrick Garrier (SENC)
Thierry Le Berre (USTKE)	Stanislas Alfonsi (haut-commissariat de la République)
André Forest (USTKE)	Sophie Garcia (gouvernement)
Lydia Pandosi (CST-NC)	Chrisophe Bergery (gouvernement)

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **neuf** titres de séjours, **43** autorisations de travail et **deux** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.